

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF941

présenté par

Mme Luquet, M. Duvergé, M. Millienne, Mme Tuffnell, Mme Yolaine de Courson, Mme Essayan,
Mme Lasserre, M. Pahun, M. Loiseau, M. Hammouche, M. Jerretie, M. Laqhila, M. Mattei,
M. Pupponi et M. Barrot

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	50 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les arbres peuplent nos paysages. Essentiels à notre environnement, ils le sont aussi pour l'Homme. Omniprésents autour de nous, ils sont dans notre quotidien de manière anonyme ou, au contraire, y occupent une place privilégiée ; que ce soit dans son jardin, sa rue ou le parc dans lequel on aime flâner.

Au-delà de cet aspect affectif et patrimonial, un arbre contribue de manière significative aux moyens d'existence humains ; en produisant de l'oxygène, en stockant du carbone, en limitant érosions et inondations grâce à ses racines, en constituant un réservoir de biodiversité et tout simplement, en embellissant nos paysages. C'est à ce titre qu'il doit être considéré comme un véritable bien d'intérêt général qu'il nous faut protéger, entretenir et développer.

Si en France les forêts sont en expansion, avec une surface qui a doublé depuis le XIX^{ème} siècle, la quantité d'arbres hors forêts, elle, diminue. Pourtant ces derniers concourent, tout comme les massifs forestiers, à la lutte contre le changement climatique et surtout à l'amélioration des habitats urbains où ils sont bien trop souvent négligés face à une pression foncière constante qui incite à abattre et à limiter le nombre de nouvelles plantations. En milieu urbain, les arbres sont pourtant de formidables éléments naturels pour lutter contre la pollution atmosphérique et les îlots de chaleur engendré par le phénomène de bétonisation.

De nombreuses collectivités locales et associations ont bien saisi ces enjeux et ont pour ambition, dans les prochaines années, de multiplier les plantations d'arbres dans leurs territoires. Dans le cadre du Plan de Relance, le gouvernement a lancé le programme « Plantons des haies ! », doté de 50 millions d'euros, avec l'objectif de planter 7000 kms de haies qui ont disparues au cours des décennies précédentes. Il convient d'avoir la même ambition pour lancer un grand programme de plantation d'arbres dans nos villes en soutien aux initiatives locales. Le Finistère veut par exemple planter 500 000 arbres d'ici 2030, ce sera plus d'un million pour la Vendée, pour la ville de Nice ce seront 280 000 arbres d'ici 2026. Les volontés ne manquent pas et il nous faut davantage les accompagner.

En conséquence, cet amendement flèche 50 millions d'euros vers l'action 07 "Gestion des milieux et biodiversité" du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité" et compense par une diminution du même montant sur l'action 11 "Soutien dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain" du programme 345 "Service public de l'énergie" afin de soutenir cette ambition.